

**POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS  
ET VIE ASSOCIATIVE**

Service Equipements Sportifs  
DA

Metz, le 27 janvier 2011

**23**

**R A P P O R T**

**OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011 DANS LES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS**

Les équipements sportifs messins permettent de répondre par la diversité des activités qui s'y déroulent, aux attentes des habitants, des établissements scolaires et des associations.

Il est indispensable d'y réaliser des travaux de maintenance, de mises aux normes, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, afin d'offrir un confort et des conditions optimales d'utilisation.

Par ailleurs, et dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la Ville de Metz s'est engagée dans le cadre de la Convention des Maires européens à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 %.

A ce titre, il est envisagé la réalisation d'un programme de travaux d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur 6 COSEC (complexe sportif évolutif couvert) et sur les piscines municipales incluant une mise aux normes des installations techniques.

Compte tenu de la spécificité de ce chantier, la municipalité souhaite confier cette mission à une maîtrise d'œuvre extérieure.

Un crédit de 1 899 000 € est inscrit au programme d'investissement pour la réalisation des travaux ci-après :

**I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES COUVERTES : 160 000 €**

- Gymnase Malraux:

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite 60 000 €

- Tranche annuelle d'entretien

100 000 €

**II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 1 386 000 €**

- <u>Bassin de la Pucelle</u> : travaux divers	10 600 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (stades)</u>	100 000 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (tennis)</u>	60 400 €
- <u>Complexe sportif de Rugby</u> : Transformation du terrain stabilisé en synthétique	445 000 €
- <u>Stade de football de l'Arsenal</u> : Transformation du terrain stabilisé en synthétique	410 000 €
- <u>Stade Baron Dufour</u> : Transformation du ½ terrain stabilisé en synthétique	130 000 €
- <u>Stade d'athlétisme</u> : Adaptation du stade à la pratique du football et mise aux normes « football » des vestiaires	230 000 €

**III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 113 000 €**

- <u>Tranche annuelle d'entretien</u>	113 000 €
---------------------------------------	-----------

**IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 40 000 €**

- <u>Tranche annuelle divers gymnases</u> :	25 000 €
- Mise aux normes de panneaux de basket :	15 000 €

**V) PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE : 200 000 €**

Crédits d'études :

COSEC :	100 000 €
---------	-----------

PISCINES :	100 000 €
------------	-----------

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux et d'investissements à financer au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.

## MOTION

### **OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011 DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'inscription au programme d'investissement de la somme de 1 899 000 € destinée à la réalisation de travaux dans les équipements sportifs couverts et de plein air,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août portant code des marchés publics,

**VU** le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 portant code des marchés publics,

**VU** les délibérations en date du 4 juillet 2002 et du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

**DECIDE** la réalisation des opérations suivantes pour un montant de 1 899 000 € :

#### **I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 160 000 €**

- <u>Gymnase Malraux:</u>	
mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite	60 000 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien</u>	100 000 €

#### **II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 1 386 000 €**

- <u>Bassin de la Pucelle</u> : travaux divers	10 600 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (stades)</u>	100 000 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (tennis)</u>	60 400 €
- <u>Complexe sportif de Rugby</u> :	
Transformation du terrain stabilisé en synthétique	445 000 €
- <u>Stade de football de l'Arsenal</u> :	
Transformation du terrain stabilisé en synthétique	410 000 €

- <u>Stade Baron Dufour :</u>	Transformation du ½ terrain stabilisé en synthétique	130 000 €
- <u>Stade d'athlétisme :</u>	Adaptation du stade à la pratique du football et mise aux normes « football » des vestiaires	230 000 €

### **III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 113 000 €**

- <u>Tranche annuelle d'entretien</u>	113 000 €
---------------------------------------	-----------

### **IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 40 000 €**

- <u>Tranche annuelle divers gymnases :</u>	25 000 €
- <u>Mise aux normes de panneaux de basket :</u>	15 000 €

### **V) PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE : 200 000 €**

Crédits d'études :

COSEC :	100 000 €
PISCINES :	100 000 €

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer et d'engager les consultations pour la passation des marchés selon la procédure appropriée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations et notamment les marchés s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code de Marchés Publics, à exécuter les marchés et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Belkhir BELHADDAD